



**INTRODUCTION** : La notion d'environnement, puis celle de développement durables sont des notions récentes, très en vogue depuis quelques dizaines d'années et font actuellement partie des expressions de la vie courante, aussi bien sur la langue que dans les écrits des gens de la communication. Ces deux notions sont introduites dans la politiques de la quasi totalité des pays du monde et ont fini par devenir une partie intégrante de nos enseignements et ce, à partir de l'école primaire.

**Problématique :**

**L'observation courante de notre environnement écologique et les éléments qui le constituent (air, eau, terre..), nous invitent à réfléchir sur son avenir et surtout sur le capital naturel que nous léguerons aux générations futures : Des ressources hydrauliques surexploitées, de l'air pollué, des zones rurales détruites par l'envahissement de l'urbanisation, des océans et des mers polluées, des ressources minières et énergétiques maladroitement utilisées, de la faune et de la flore en voie de d'extinction...**

C'est malheureusement, le souvenir d'une terre agréable à vivre qui sera décrite par nos historiens et scientifiques et constituera l'unique richesse de nos générations futures. Après la sensibilisation de l'homme à tous ces problèmes environnementaux et aux dégâts de ses activités économiques sur son environnement, le passage aux actions correctives s'est avéré nécessaire. Les actions préventives à toute éventuelle destruction de notre environnement écologique sont encore plus importantes et commencent notamment par 'enseignement de l'environnement et des actions socio-économiques, dites de développement durable.



## I- Définition de l'Environnement:

La définition simplifiée du mot environnement correspond au cadre de vie, qu'il soit d'origine naturelle ou construit par l'homme. Il fournit de nombreuses ressources dont l'homme a besoin pour son existence.

Autre définition : L'environnement est tout ce qui nous entoure. C'est l'ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques naturels et artificiels qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce au sein duquel se déroule la vie humaine.

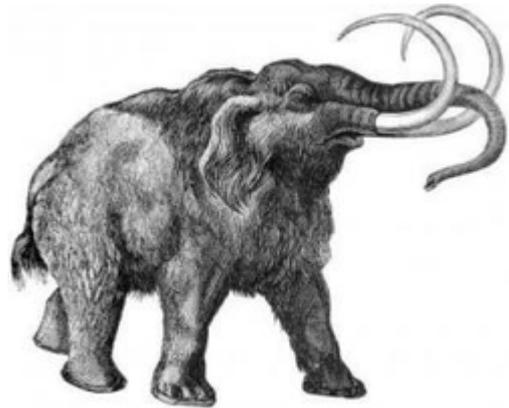
Un emploi en environnement inclut toute personne qui travaille dans au moins un des secteurs économiques liés à :

- **la protection de l'environnement** (c.-à-d. qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité des sols, gestion des déchets, restauration et remise en état de terrains, santé et sécurité humaine et environnementale, gestion de la protection de l'environnement);
- **la conservation et préservation des ressources naturelles** (c.-à-d. pêches et faune, foresterie, agriculture, industrie minière, énergie, parcs et réserves naturelles, gestion des ressources naturelles);
- **la durabilité environnementale** (c.-à-d. éducation, recherche et développement, politiques et lois, communications et sensibilisation aux politiques, gestion favorable au développement durable).

Comment l'homme a modifié son environnement ?  
Après avoir domestiqué le feu, les hommes ont commencé à modifier leur environnement et ce, en :

- favorisant la production de certains végétaux utiles
- exterminant les animaux venimeux et dangereux
- en allumant des incendies pour défrâcher et ouvrir des espaces.

L'Homo sapiens a été aussi accusé de l'extinction de la mégafaune nord tempérée (mammouth, rhinocéros laineux et autres grands animaux. . D'autres facteurs climatiques et catastrophes naturelles ont contribué à la raréfaction de ces espèces comme les périodes de glaciations successives



**Nous distinguons différents types d'environnement** : environnement économique, politique, social, industriel, culturel, etc. Dans ce cours nous nous intéressons à l'environnement écologique, lié à notre planète terre où l'homme évolue.

### **Eléments de l'environnement :**

Dans notre environnement, on peut distinguer 3 types de composantes différentes :

- les êtres vivants (animaux, végétaux) et leurs restes (plumes, feuilles mortes, ...).
- les composantes minérales (la roche, l'eau et l'air)
- les traces de l'activité humaine (bâtiments, bancs, ...)

### **Qu'est ce que la gestion de l'Environnement ?**

Les missions de gestion de l'environnement consistent à identifier les besoins et contraintes de systèmes d'études déterminés (usine, mairies, entités économiques...), à chercher de nouvelles solutions pour la gestion quotidienne de leur environnement, pris au sens large. Cela implique de savoir : - identifier les aspects et impacts environnementaux liés à toute activité, - analyser

les exigences légales et autres se rapportant au site d'étude, - aider à mettre en place puis à faire vivre des systèmes de management de l'environnement adaptés, simples ou plus élaborés, permettant de pallier ces impacts ou d'en limiter les effets, de réduire les émissions polluantes dans les différents compartiments environnementaux (eau, air, bruit, déchets, aménagement...), d'optimiser les outils de production et leur rapport à l'environnement...

### **Autre Définition de l'environnement :**

L'**environnement** est l'ensemble des éléments qui constituent le **voisinage** d'un être vivant ou d'un groupe d'origine humaine, animale ou végétale et qui sont **susceptibles d'interagir** avec lui directement ou indirectement. C'est ce qui **entoure**, ce qui est **aux environs**.

Depuis les années 1970 le terme environnement est utilisé pour désigner le **contexte écologique global**, c'est-à-dire l'**ensemble des conditions physiques, chimiques, biologiques climatiques, géographiques et culturelles** au sein desquelles se développent les organismes vivants, et les êtres humains en particulier. L'environnement inclut donc l'air, la terre, l'eau, les ressources naturelles, la flore, la faune, les hommes et leurs interactions sociales.

Les mouvements pacifistes et écologistes ont permis de faire prendre conscience à de plus en plus de personnes que l'exploitation excessive des ressources naturelles de la Terre faisait courir à l'espèce humaine un danger à long terme. La protection de l'environnement est devenue progressivement une préoccupation pour les hommes politiques.

### **Définition Juridique :**

On retiendra, que la santé est intégrée à l'environnement, pour autant qu'elle « est » ou « puisse être » « altérée par des éléments de l'environnement ». Sont intégrés aussi les risques (la « sécurité ») mais également la qualité de la vie (les « conditions de vie »). Plus généralement, c'est l'existence d'atteintes aux éléments de l'environnement qui fait l'appartenance au droit de l'environnement. Celui-ci se définit donc comme tout le droit qui touche à l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol, les terres, les paysages, les sites naturels, les zones côtières ou marines et la diversité biologique, et au-delà, si le juge ou le législateur le

veulent puisque celui-ci a inclus dans sa rédaction un « notamment » qui laisse une large place à l'évolution à venir.

La définition du droit de l'environnement ne peut pas résulter en effet de la délimitation du Code de l'environnement, qui laisse apparaître des lacunes regrettables, essentiellement du fait de la préexistence d'autres codes. Ainsi, la protection de la forêt demeure dans le Code forestier, la protection du littoral est codifiée pour partie dans le Code de l'environnement, pour partie dans le Code de l'urbanisme, la législation sur l'eau est également éclatée entre plusieurs codes (environnement, santé publique, etc.).